



SAISON 2019-2020

INSCRIPTIONS ACTIVITES HEBDOMADAIRES ENFANTS

Imposition - 299€ d'impôts
 2019: De 300€ à 600€
 Plus de 601€

Adhérent n°

Date d'inscription :

...../...../ 20....

A remplir par l'adhérent :

NOM et Prénom de l'enfant:

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél Domicile : Tél Portable :

E-mail :

Date de naissance : / / Age : Sexe : F ou M

Avez – vous fourni un certificat médical obligatoire pour votre activité sportive ? OUI NON

Souhaitez-vous recevoir la Newsletter de la MJC ? OUI NON
 (Dates d'ouverture/fermeture/ vacances de la MJC + Événements, spectacles, stages)

Souhaitez-vous recevoir la plaquette de la saison prochaine par voie postale ? OUI NON

Souhaitez-vous recevoir l'invitation de l'Assemblée Générale de la MJC par voie postale ? OUI NON

→ **verso à remplir**

ACTIVITES du 09/09/19 au 20/06/20 (30 séances minimum)

Tableau réservé à l'administration

Activités 2019-2020	Jours	Horaires	Montant
			€
			€
			€
			€

Réduction 2ème activité - 15€	€
Réduction 3ème activité - 15€	€
Adhésion	8 €
TOTAL	€

Règlement : ESPECES <input type="checkbox"/> CHEQUES <input type="checkbox"/> ANCV <input type="checkbox"/>	Au : Au : Au :
---	----------------------

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

En étant adhérent, vous nous autorisez à utiliser pour notre communication MJC (site internet, plaquettes, affiches, expos, photos...) toutes les images prises au sein de la MJC ou lors des événements organisés par la MJC.

En cas de refus de votre part, merci de nous le signaler par écrit à l'accueil de la MJC.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné M., Mme..... (I)

Autorise mon enfant.....à quitter la MJC seul(e) après l'activité OUI NON

J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Remarque concernant l'enfant :

CONDITIONS D'ANNULATION

• Jusqu'au 28 septembre 2019 inclus, vous avez la possibilité d'annuler votre activité. **Le montant de votre adhésion reste dû et sera encaissé par la MJC (8€).**

• Après le 28 septembre 2019, la demande de remboursement d'une activité pour cas de force majeure se fera par courrier ou email. Si la demande est acceptée, le remboursement se fera à partir de la date de réception par la MJC du courrier et seulement pour la période restant à courir. La MJC conservera le montant de l'adhésion + 25% du montant de la cotisation.

• Aucun remboursement après le **1er mars 2020**.

Cas de force majeure de remboursement :

• Maladie/accident / déménagement / mutation : voir conditions d'annulation sur la plaquette ou sur le site de la MJC Laënnec-Mermoz.

A Lyon,

« Lu et approuvé » - Signature